

JO de Paris : le racisme sans fard des identitaires qui ont visé Aya Nakamura

Treize membres du groupuscule Les Natifs seront jugés le 4 juin pour la banderole s'opposant à la participation de la chanteuse à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques. Parmi eux, une assistante parlementaire du RN, en fonction au moment des faits.

[Matthieu Suc](#)

30 mai 2025 à 18h03

Mise en garde

Cet article fait état de propos racistes.

Le slogan est déjà validé – « *Y a pas moyen Aya, ici c'est Paris, pas Kinshasa !* » – quand Benjamin alerte Antoine d'un petit problème : « *Elle est malienne, hein, pas congolaise...* » Son complice est désappointé : Bamako, la capitale du Mali, ne rime pas avec Aya. Alors Benjamin le rassure : « *Mais on peut laisser : elle est noire, quoi !* »

Benjamin répercutait ce que lui avait dit un autre de leurs amis, Martin : « *Kinshasa, c'est Congo. Mais bon, c'est l'Afrique, quoi. Mais peut-être un peu bizarre.* » Ce à quoi Benjamin avait répondu : « *Après on est raciste donc on s'en fout.* » Réponse de Martin : « *Ptdr j'avoue.* »

Avec dix autres membres du groupuscule identitaire Les Natifs, Antoine Gongora, Martin Escard et Benjamin Pamiseux devront expliquer ces propos (et beaucoup d'autres), mercredi 4 juin, devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Ils répondront d'« *injure publique en raison de la prétendue origine ethnique race ou religion et provocation publique à la discrimination en raison de la prétendue origine ethnique race ou religion* ». Ils sont présumés innocents. Tous ceux cités dans l'article ont été sollicités, aucun n'a répondu aux questions de Mediapart.

Le 9 mars 2024, après l'évocation de la participation d'Aya Nakamura à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques (JO), le groupuscule Les Natifs avait posté sur ses réseaux sociaux une photo d'une banderole tendue par une dizaine de ses membres sur les bords de Seine, sur laquelle on pouvait lire : « *Y a pas moyen Aya, ici c'est Paris, pas le marché de Bamako !* » (l'expression « *Y a pas moyen* » renvoie à son hit *Djadja*).



© Photomontage Mediapart avec capture d'écran Cérémonie d'ouverture des JO 2024 et DR

Comme le révèlent Mediapart et [StreetPress](#), l'enquête menée par l'Office central de lutte contre les crimes de haine et la haine en ligne (OCLCH) a non seulement permis d'identifier les hommes et les femmes qui portaient la banderole, mais aussi de mettre en exergue leur « *idée de vouloir stigmatiser Aya Nakamura non pas en raison de sa culture mais de son origine africaine* ».

Dès qu'ils ont été saisis, les enquêteurs ont cherché à savoir où la banderole avait été déployée. Réponse : place Louis-Aragon, sur l'île Saint-Louis. Et le moment : le 8 mars, aux alentours de 19 h 25. Puis ils se sont rendus sur place pour repérer, dans ce quartier touristique très vidéosurveillé, toutes les caméras dont ils pourraient demander les enregistrements. Cela leur a permis de reconstituer le cheminement des quatorze hommes et trois femmes avant et après le déploiement de la banderole raciste.

Grâce aux « *échanges entretenus avec un service spécialisé* », qui leur communique une liste de vingt-six membres présumés des Natifs, les enquêteurs n'ont plus qu'à identifier les participant·es à l'opération. Plusieurs membres des Natifs vont même les y aider à leur corps défendant.

Comme ce membre qui dirige le déploiement de la banderole puis, trois minutes plus tard, paye avec sa carte bancaire des consommations dans un bar « *à proximité immédiate du lieu des faits* ».

Comme cette Native dont les baskets à scratch visibles sous la banderole avaient fait jaser sur Internet, et qui seront retrouvées à son domicile lors de la perquisition.

Comme Martin Escard, interpellé quatre jours plus tard dans le cadre d'une procédure distincte (reconstitution d'association dissoute, Génération identitaire) et chez qui sera retrouvée... la banderole ciblant Aya Nakamura.

Les propres réseaux sociaux des Natifs vont aussi s'avérer très utiles. En garde à vue, Antoine Gongora, juriste à La Poste, assure n'avoir jamais adhéré aux Natifs malgré toutes les vidéos dans lesquelles il est présenté comme... le porte-parole du groupuscule.



Les Natifs ✓

@LNatifs



Antoine des Natifs revient sur notre action de mardi devant l'école squattée de la rue Erlanger et ses conséquences.



6:37 PM · 22 mai 2023 · 363 vues

Un des nombreux posts, celui-ci date de mai 2023, dans lesquels Antoine Gongora s'exprime au nom des Natifs. © Capture d'écran du compte X Les Natifs

L'enquête va permettre d'en apprendre plus sur la structuration et la vie interne des Natifs. Un étudiant âgé de 20 ans ayant pris ses distances à temps (il ne sera pas poursuivi) raconte les réunions « *programmées au dernier moment* » avec une centaine de militant·es au sous-sol ou à l'étage de certains bars, les « *meneurs* » qui utilisent des pseudonymes, des chaînes Telegram « *divisées selon l'arrivée de chacun* » et le degré de confiance accordée.

Des précautions qui ne résistent pas aux investigations techniques sur les téléphones de certains des principaux membres. Ainsi ces vidéos d'une soirée au cours de laquelle des Natifs chantent « *Auslander Raus* » (« les étrangers dehors »).

Surtout, les préparatifs de l'« *Action Aya* » confirment ce que les services de renseignement suspectaient : Édouard Michaud, cadre important du groupe dissous Génération identitaire, est le chef des Natifs. Celui, selon le parquet de Paris, dont les porteurs de la banderole « *attendaient l'aval et les consignes* ».

Le chef Michaud et le porte-parole Gongora, qui a eu l'idée de la banderole, ne sont pas présents sur le terrain le soir des faits, ils délèguent. Puis on les retrouve à la manœuvre pour circonscrire l'incendie quand la polémique enfle. « *On a été imprudents sur le slogan, et je porte une responsabilité en ayant validé, assume Édouard Michaud. Va falloir être impeccables, en espérant qu'on perde pas trop de plumes.* »

À l'annonce de l'ouverture d'une enquête judiciaire, Antoine Gongora se veut rassurant : « *Pas d'inquiétude nous avons déjà anticipé le coup et contacté notre avocat. Pour les militants présents, nous vous demandons néanmoins de faire attention de ne rien avoir de compromettant chez vous ou dans vos téléphones.* »

« *Faudra bien se taire en GAV [garde à vue – ndlr]* », enchérit Michaud.

À part ça, je suis aussi assistante parlementaire pour trois députés RN à l'Assemblée nationale.

Capucine Colombo, membre des Natifs impliquée dans le déploiement de la banderole raciste

En attendant, cela ne les empêche pas d'apporter la preuve, encore une fois, de leur racisme. Dans une conversation sur Telegram, un des Natifs constate qu'« *énormément d'Africains [...] commentent* ». « *C'est bien ils se sentent concernés* », s'amuse un autre membre.

Préparant un communiqué de presse, les Natifs cherchent à définir le style de musique d'Aya Nakamura. L'un d'eux suggère : « *C'est le genre musical, reconnu par France Inter, de Pop nègre !* » Il provoque les rires et l'assentiment des autres membres...

Fort des premiers fruits de son enquête, l'Office de lutte contre les crimes de haine réalise une seconde vague de gardes à vue début février, visant toutes les personnes ayant organisé ou participé à l'action ou à sa communication.

À lire aussi

[Les Cacqueray-Valménier, une famille fascinée par les nazis](#)

6 février 2025

Les quatorze personnes convoquées se présentent sans leurs téléphones portables et déclarent faire usage de leur droit au silence. Parmi elles, comme Mediapart l'avait révélé, une sœur de Marc de Cacqueray-Valménier, figure de proue de la mouvance néonazie française. Mais aussi Capucine Colombo, qui se présente ainsi sur une chaîne Telegram interne au groupuscule : « *J'ai rejoint les Natifs en octobre, car je me retrouve pleinement dans la branche identitaire. Je contribue également à la communication (j'espère que ça vous*

plaît ;)). À part ça, je suis aussi assistante parlementaire pour trois députés RN à l'Assemblée nationale. »

Au moment des faits, cette chargée de communication âgée de 21 ans était effectivement la collaboratrice des députés Rassemblement national (RN) Caroline Colombier, Gisèle Lelouis et Monique Griseti. Elle ne l'est plus depuis mars. Les trois députées n'ont pas répondu à nos sollicitations, on ignore donc les causes de cette séparation. On peut simplement constater que celle-ci intervient un mois après sa garde à vue et sa convocation au procès de la banderole. En revanche, quand Capucine Colombo avait été épinglée dans des articles de [StreetPress](#) puis de [Mediapart](#) pour une tribune anti-IVG et des propos outranciers, cela n'avait eu aucune conséquence sur son emploi.

Selon les conclusions de la présente enquête, Capucine Colombo aurait acheté le drap blanc ayant servi de banderole, puis participé à sa confection ainsi qu'aux communications du groupuscule après l'événement. Durant près de deux heures, elle répond une seule et même phrase à toutes les questions des enquêteurs : « *Je garde le silence.* »

Contactée par Mediapart, elle n'a, comme ses complices présumés, pas répondu à nos questions.



Le communiqué de revendication des Natifs, publié le 9 mars 2024. © Capture d'écran du compte Instagram les.natifs.paris

Entendue une première fois en juillet 2024 et manifestation pas encore mise au parfum par les avocats du groupuscule, une autre membre des Natifs n'a pas fait mystère de ses convictions politiques. Constance, une étudiante, qui se déclare « *naturellement* » adhérente du RN, est suspectée d'avoir porté la banderole et rédigé un des communiqués des Natifs. Elle est présumée innocente.

« *La banderole, pour moi, il y a rien de raciste* », assure celle qui détaille spontanément aux enquêteurs les différentes immigrations, selon elle. « *Une extra-européenne et une européenne. Pour moi, une femme avec ses enfants qui fuit la guerre en Ukraine et qui veut se réfugier en France six mois ne me pose pas de problème. Une famille extra-européenne qui veut s'installer en France pour une longue durée et remplacer la population et qui se comporte de manière dérangeante, ça me pose problème. Donc oui, cette immigration-là me dérange un peu.* »

Elle s'insurge contre la « *haine dans la société* » et cite comme exemple « *des appels à tuer ceux qui ont voté RN ou des Blancs* ».

Celle qui dit écouter Mylène Farmer se dit choquée des tenues d'Aya Nakamura et du fait qu'elle serait « *toujours à moitié nue* ». Manifestement, la jeune femme ignore que Mylène Farmer a fait polémique pour s'être montrée dévêtue, voire entièrement nue dans ses clips.

À lire aussi

[À la basilique de Saint-Denis, des photos de femmes voilées ciblées par des militants identitaires](#)

15 mars 2025

Les Natifs ne sont pas à l'abri de contradictions. Lors d'une de ses rares réponses en garde à vue, Antoine Gongora indique préférer que Céline Dion chante à la place d'Aya Nakamura pour représenter la France, oubliant que la première est canadienne, là où la seconde est française.

Ou alors, c'est que la nudité ou la nationalité ne sont pas les vraies motivations du rejet d'Aya Nakamura.

Constance, toujours elle, reproche à la chanteuse de mettre dans ses textes « *certaines mots africains* » : « *Ce n'est pas notre identité. Ça n'a rien à faire pour représenter la France aux JO [...]. Aya Nakamura est issue de l'immigration, donc elle n'est pas de souche. J'aurais préféré que ce soit quelqu'un qui soit là depuis plus longtemps.* »

Dans sa plainte, SOS Racisme, par la voix de son président Dominique Sopo, ciblait une action dont « *le but [...] était d'affirmer qu'Aya Nakamura – pourtant artiste française – n'avait aucune légitimité à représenter la France, l'artiste étant renvoyée à des origines maliennes manifestement disqualifiantes aux yeux de l'extrême droite* ».

Il n'imaginait pas à quel point.

[Matthieu Suc](#)